

Décret n° 2004-306 du 23 Juin 2004
instituant la tenue officielle des préfets de départements et
sous-préfets de districts.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°3-2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation administrative territoriale ;

Vu le décret n° 2003-20 du 6 février 2003 portant fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DÉCRETE :

Article premier : Il est institué une tenue officielle pour les préfets de départements et les sous-préfets de districts.

Article 2 : Le descriptif de la tenue officielle prévue à l'article précédent se présente ainsi qu'il suit :

Tenue officielle pour les préfets :

- veste croisée 3 boutons en or, parements de manches brodées en or , tissus poly laine bleue marine ;
- pantalon forme classique, tissus poly laine bleu marine ;
- casquette bleue marine, bandeau brodé manche or ;
- macaron de casquette aux couleurs du drapeau congolais avec emblème de la République en broderie or, jugulaire double coulissante or ;
- paire de pattes d'épaules brodées en or ;
- paire de chaussures noires;
- paire de chaussettes noires ;
- chemise coton blanc manches longues, col ville ;
- cravate noire en soie ;

- écusson de poitrine monté sur velcro, aux couleurs du drapeau congolais, marquage or, préfet ;
- paire de gants nylon blanc ;
- imperméable croisé, gabardine bleu marine.

Tenue officielle pour les sous-préfets :

- vareuse droite 4 boutons en argent, parements de manches brodées en argent, tissus poly laine bleu marine ;
- pantalon forme classique, tissus poly laine bleu marine ;
- casquette bleu marine, bandeau broderie manche en argent ;
- macaron de casquette aux couleurs du drapeau congolais avec emblème de la République, brodé en argent, jugulaire double coulissante en argent ;
- paire de pattes d'épaules brodées en argent ;
- paire de chaussures noires ;
- paire de chaussettes noires ;
- chemise coton blanc manches longues col ville ;
- cravate noire en soie ;
- écusson de poitrine monté sur velcro, aux couleurs du drapeau congolais, marquage en argent, sous- préfet ;
- paire de gants nylon blanc ;
- imperméable droit, gabardine bleu marine.

Article 3 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.-

2004-306

Fait à Brazzaville, le 23 Juin 2004

Denis SASSOU N'GUESSO. -

Par le Président de la République,

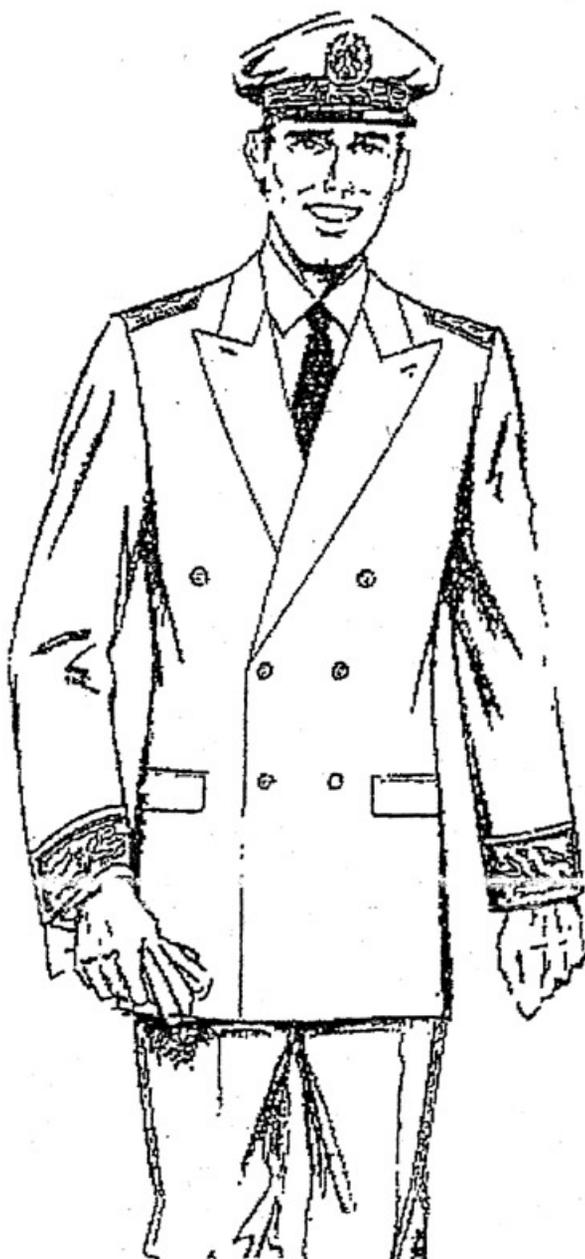
Le ministre de l'administration du territoire et de la décentralisation,

François IBOVI. -

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Rigobert Roger ANDELY. -

TENUE D'APPARAT PREFET



TENUE D'APPARAT POUR PREFET HOMME, comprenant :

- 1 Veste croisée 3 boutons or (dont 2 boutonnant), parements de manches broderie machine or (tissus poly laine Bleu Marine)
- 2 Pantalons forme classique modèle 402 (tissus poly laine bleu marine)
- 1 Casquette bleu marine, bandeau broderie machine or + macaron de casquette aux couleurs du drapeau Congolais avec emblème de la République en broderie or, jugulaire double coulissante or
- 1 Paire de pattes d'épaules brodées machine or
- 1 Paire de chaussures basses noires semelle cuir
- 4 Paires de chaussettes noires
- 4 Chemises coton blanc manches longues col ville
- 2 Cravates noires en soie
- 1 Ecusson de poitrine monté sur velcro, aux couleurs du Drapeau Congolais, marquage or Préfet
- 2 Paires de gants nylon blanc
- 1 Imperméable croisé gabardine bleu marine

TENUE D'APPARAT SOUS-PREFET



TENUE D'APPARAT POUR SOUS-PREFET HOMME, comprenant :

- 1 Vareuse droite 4 boutons argent, parements de manches broderie machine argent (tissus poly laine Bleu Marine)
- 2 Pantalons forme classique modèle 402 (tissus poly laine bleu marine)
- 1 Casquette bleu marine, bandeau broderie machine argent + macaron de casquette aux couleurs du drapeau Congolais avec emblème de la République en broderie argent, jugulaire double coulissante argent
- 1 Paire de pattes d'épaules brodées machine argent
- 1 Paire de chaussures basses noires semelle cuir
- 4 Paires de chaussettes noires
- 4 Chemises coton blanc manches longues col ville
- 2 Cravates noires en soie
- 1 Ecusson de poitrine monté sur velcro, aux couleurs du Drapeau Congolais, marquage argent Sous-Préfet
- 2 Paires de gants nylon blanc
- 1 Imperméable droit gabardine bleu marine